

DEC140522DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2014 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant délégation de signature (Délégation Paris A),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est inséré dans la décision n°DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 modifiée un article 4 bis ainsi rédigé :

« **Art. 4 bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Mangeol, délégué régional, délégation est donnée à Mme Marine Moguen-Toursel, responsable du service Partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les rapports financiers (Forms C) des projets du programme cadre de recherche et d'innovation européen. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2014

Alain Fuchs